

DOSSIER DE CANDIDATURE

LES TROPHEES DE LA SANTE

Colloque MEDIAS & SANTE

« Images, écrans et Santé »

25 novembre 2010

Marseille

Campus Santé Timone

Madame, Monsieur,

Le second Colloque « MEDIAS ET SANTE » aura lieu le jeudi 25 novembre 2010, à Marseille. Son thème, cette année, est celui des Images de Santé : comment les professionnels de santé et les patients vivent-ils la présence croissante des images dans leur univers? Par leur profusion, les images servent-elles l'intérêt général ? Enfin, sont-elles des images comme les autres, susceptibles d'exploitation commerciale ou artistique ?

L'autre objectif de cette manifestation est de mettre à l'honneur les professions médicales (pharmacie, médecine, etc.), en les récompensant au travers d'une remise de Trophées de la Santé, à l'image de la « Cérémonie des Césars » ou du prestigieux « Festival de Cannes ».

Ces Trophées distinguent des chercheurs, des médecins, des bénévoles, individus ou associations, ou encore des entrepreneurs du secteur qui se sont distingués au cours de l'année.

L'opération se déroulera sous l'égide d'un Comité d'Organisation présidé par le Professeur Yvon Berland, Président de l'Université de la Méditerranée et M. Marc Auburtin, Directeur Général délégué du Groupe La Provence. Le Comité Scientifique du Colloque, supervisant les différents jurys, rassemble des personnalités du monde scientifique et travaille à la réussite de la manifestation, en partenariat avec le journal La Provence et l'AP-HM.

Les prix sont ouverts à tous. Alors, vous, Chercheurs, Personnels et Équipes de toutes disciplines, Entrepreneurs, Créateurs, Réalisateurs et Producteurs, lancez-vous dans cette aventure. Communiquez, montrez à votre tour votre savoir-faire et vos compétences. Il y a sûrement un prix pour vous. De plus, l'importante médiatisation donnée à l'événement notamment par La Provence, France Bleu, France3 Méditerranée et Le Point vous permettra d'être reconnu par vos pairs.

Pour participer à l'un de ces concours, il vous suffit de remplir le dossier de candidature ci-joint et de le renvoyer **avant le vendredi 05 novembre 2010** par courrier et par e-mail à « Atout-Organisation » (voir « Contacts » en dernière page).

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par e-mail : *medias-sante@atout-org.com*. Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter nos services de Relations Presse et Communication ou la Présidence de l'Université de la Méditerranée.

Yvon BERLAND
Président de L'Université
de la Méditerranée



Marc AUBURTIN
Directeur Général délégué
du Groupe La Provence



Jean-Paul SEGADE
Directeur Général de l'AP-HM



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

TROPHEES DE LA SANTE

----- LISTE DES PRIX -----

I. SUR PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les prix sont ouverts à tous. Alors, vous, professionnels de la Santé, équipes de toutes disciplines, rejoignez-nous dans cette aventure.

Trophée de l'Innovation Médicale

Ce trophée est ouvert aux équipes médicales universitaires et hospitalières. Il récompense l'équipe se distinguant par la qualité de ses travaux en matière d'innovation médicale (thérapeutique ou diagnostic) et par sa capacité à ouvrir ainsi de nouvelles perspectives au sein de sa discipline.

Trophée de la Recherche Médicale

Le trophée est ouvert aux équipes de recherche et récompense l'originalité de leurs travaux et les perspectives ouvertes en termes de retombées scientifiques et thérapeutiques de leurs découvertes.

Trophée Médias & Santé

Ce trophée est ouvert à toute personne, équipe ou entité ayant réalisé et promu avec succès une prestation de communication, écrite ou audiovisuelle, visant la diffusion de la culture médicale auprès du grand public. On attachera une importance significative à la communication par voie audiovisuelle et/ou à l'utilisation des technologies de l'information.

Trophée de la Médecine Humanitaire

Ce trophée est ouvert à toutes les organisations publiques ou privées qui se seront distinguées au cours de l'année par une ou des interventions destinées à améliorer la situation sanitaire ou médicale de populations menacées, déplacées ou affligées.

Trophée des Associations

Ce trophée est destiné à récompenser une association qui s'est distinguée par une activité ou une réalisation remarquable au service du bien-être général et/ou pour une cause qui doit être saluée.

Le Journal La Provence fera une large promotion de ce Trophée en invitant les associations à déposer leur candidature.

II. AVEC LE CONCOURS DES LECTEURS DE LA PROVENCE

Trophée du Public

Ce trophée s'adresse à toute personne, équipe ou entité ayant recueilli un consensus dans le public, toutes disciplines confondues, sur sa contribution décisive à l'amélioration des conditions de vie ou de bien-être de la population la plus large.

Ce Trophée ne relève pas d'un acte de candidature. Une pré-sélection de dix initiatives, ayant fait l'objet d'une publication dans l'une des douze éditions de La Provence entre septembre 2009 et septembre 2010, sera réalisée par La Provence sous la supervision de sa rédaction en chef. Elles seront soumises au vote des lecteurs en novembre 2010.

COLLOQUE MEDIAS et SANTE

---- COMITE SCIENTIFIQUE ----

L'organisation du Colloque s'appuie sur un comité scientifique pluridisciplinaire régional composé de médecins, pharmaciens, chercheurs et enseignants-chercheurs en activité, représentatif aussi bien des universités que d'institutions telles que l'AP-HM, le CNRS, l'INSERM... Le Comité Scientifique supervise le Colloque et les travaux des jurys des Trophées.

Membres 2010

Co-Présidents :

**Pr Yvon BERLAND
Mr Marc AUBURTIN**

**Pr Gilles BOUVENOT
Pr Jérôme CHARLES
Pr Olivier DUTOUR
Pr Marius FIESCHI
Pr Jean-Robert HARLE
Pr Pierre LE COZ
Pr José SAMPOL
Mme Isabelle STAES
Pr Jean-Michel TRIGLIA
Pr Michel TSIMARATOS
Pr Patrice VANELLE
Pr Patrick VILLANI**

Rapporteur : Mr Lionel FLEURY

COLLOQUE MEDIAS et SANTE

---- COMITE D'ORGANISATION ----

Il est composé de représentants de chaque établissement partenaire et des grandes disciplines médicales. Outre l'organisation générale du Colloque, il propose les partenariats et la composition des jurys.

Membres 2010

Co-Présidents :

Pr Yvon BERLAND

Mr Marc AUBURTIN

Pr Jean-Noël ARGENSON

Pr Fabrice BARLESI

Pr Jean-Paul BERNARD

Pr Olivier BLIN

Pr Léon BOUBLI

Mme Delphine BUCQUET

Pr Mathieu-Pierre CECCALDI

Pr Frédéric COLLART

Pr Christian COULANGE

Pr Florence DUFFAUD

Mr Alain GARGANI

Pr Gilbert HABIB

Pr Olivier LEVRIER

Pr Nicolas LEVY

Pr Claude MARTIN

Mr Bernard MONIER

Pr Guy MOULIN

Pr Patricia NICCOLI

Pr Denis RACCAH

Pr Bernard SASTRE

Dr Abdou SBIHI

Mr Philippe SCHMIT

Mr Jean-Paul SEGADE

Pr Jean-François SEITZ

Pr Pascal-Alexandre THOMAS

Pr Patrice VIENS

Mme Karine YESSAD

REGLEMENT DU CONCOURS POUR L'ATTRIBUTION DES TROPHEES DE LA SANTE

Article 1

L'Université de la Méditerranée et le journal La Provence décident de la création des *Trophées de la Santé*, dans le cadre de leur COLLOQUE « MEDIAS ET SANTE »[©].

Les *Trophées de la Santé* (ci-après « les Trophées ») sont ouverts aux professions médicales, aux chercheurs et aux créateurs d'entreprises, aux associations du secteur et, d'une façon générale, à toutes les formes d'organisation qui répondent aux critères spécifiques demandés pour concourir aux différents Trophées.

Article 2

Article 2.a : Constitution du Jury

* Le jury est composé par tout ou partie du comité d'Organisation et du Comité Scientifique du Colloque MEDIAS et SANTE. Cependant, un membre ne pourra intégrer le jury que s'il a effectivement participé aux deux réunions préparatoires de présélection des candidats, ceci afin de connaître les dossiers en cours et d'avoir suivi les débats.

* Le jury est présidé par une personnalité de notoriété nationale voire internationale, désigné préalablement par le comité scientifique. Le vote a lieu à scrutin secret. Chaque membre du jury dispose d'une voix. En cas de partage des voix au dernier tour, le Président du Jury bénéficiera d'une voix supplémentaire.

* Tout membre du jury ayant un lien quelconque avec un candidat présélectionné (ci après « un nommé ») devra s'abstenir de participer au vote et au débat sur ladite candidature. Le vote par délégation n'étant pas admis, aucune procuration ne sera acceptée.

* La participation aux Comité d'Organisation et au Comité Scientifique est nominative. Un membre pourrait se faire représenter au jury mais son représentant ne bénéficiera pas du droit de vote.

* Les trois partenaires fondateurs du Colloque font d'office partie du comité scientifique et du comité d'organisation.

Article 2.b : Mode de scrutin

* L'attribution des Trophées se fait selon le protocole suivant :

Les nominés seront élus à la majorité absolue lors des deux premiers tours (50 % + 1) et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité, le Président bénéficie d'une voix supplémentaire aux deuxième et troisième tours.

* Les Trophées sont décernés annuellement. Les résultats seront proclamés au plus tard le 31 décembre de l'année en cours. Ils récompensent six candidats par l'attribution d'autant de Trophées. En cas de désistement d'un des lauréats, le Trophée sera attribué au dossier ayant recueilli le nombre de voix immédiatement inférieur.

Article 3 Les Prix

Article 3.a : Trophée de l'Innovation Médicale

Ce trophée est ouvert aux équipes médicales universitaires et hospitalières. Il récompense l'équipe se distinguant par la qualité de ses travaux en matière d'innovation médicale (thérapeutique ou diagnostic) et par sa capacité à ouvrir ainsi de nouvelles perspectives au sein de sa discipline.

Article 3.b : Trophée de la Recherche Médicale

Le trophée est ouvert aux équipes de recherche et récompense l'originalité de leurs travaux et les perspectives ouvertes en termes de retombées scientifiques et thérapeutiques de leurs découvertes.

Article 3.c : Trophée Médias & Santé

Ce trophée est ouvert à toute personne, équipe ou entité ayant réalisé et promu avec succès une prestation de communication, écrite ou audiovisuelle, visant la diffusion de la culture médicale auprès du grand public. On attachera une importance significative à la communication par voie audiovisuelle et/ou à l'utilisation des technologies de l'information.

Article 3.d : **Trophée de la Médecine Humanitaire**

Ce trophée est ouvert à toutes les organisations publiques ou privées qui se seront distinguées au cours de l'année par une ou des interventions destinées à améliorer la situation sanitaire ou médicale de populations menacées, déplacées ou affligées.

Article 3.e: **Trophée des Associations**

Ce trophée est destiné à récompenser une association qui s'est distinguée par une activité ou une réalisation remarquable et dont l'efficacité au service du bien-être général et/ou d'une cause doit être saluée.

Article 3.f : **Trophée du Public**

Ce trophée s'adresse à toute personne, équipe ou entité ayant engendré un consensus dans le public, toutes disciplines confondues sur sa contribution décisive à l'amélioration des conditions de vie ou de bien-être de la population la plus large.

Ce trophée ne relève pas d'un acte de candidature mais d'une sélection opérée par le journal La Provence et soumise à un vote des lecteurs.

Article 4 Réception des candidatures

Pour être inscrits, les candidats aux trophées doivent retourner dûment rempli avant le **05 novembre 2010** (le cachet de la poste faisant foi), le ou les formulaires d'inscription pour chacun des prix sollicités, accompagnés d'une copie d'une pièce d'identité et de tous les justificatifs demandés dans les formulaires.

Article 5 Correspondance

Les candidats remplissant les conditions mentionnées aux articles 3 et 4 doivent s'inscrire, uniquement par correspondance, à l'adresse suivante :

**ATOUT ORGANISATION SCIENCE
Village d'entreprises Saint-Henri
6, Rue Anne Gacon - Bât 24
13016 Marseille**

Les dossiers de candidature seront disponibles à cette adresse. Les candidats pourront télécharger les dossiers de candidatures sur le site Internet du Colloque (www.medias-sante.com).

Article 6 Présélection des nominés

Pour les prix 3a à 3e, trois nominés sont présélectionnés lors d'une réunion de présélection.

La présélection est opérée par un comité de lecture composé d'une partie des membres du comité scientifique (ci-après désignés « rapporteurs »). Elle s'effectue à partir des dossiers de candidatures et à partir des renseignements portés à la connaissance du Jury par le ou les rapporteurs.

Pour le prix 3f, dix nominés sont présélectionnés par La Provence en vue d'être soumis au vote des lecteurs du journal.

Les candidats se verront signifier leur nomination, par courrier, au plus tôt un mois avant la remise du Prix. Les lauréats définitifs en seront informés individuellement le soir de la manifestation ou à défaut après la manifestation, par courrier à leur domicile.

Article 7 Annulation

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si aucun dossier reçu ne lui paraît digne d'être récompensé.

Le Colloque MEDIAS et SANTE se réserve, à tout moment, le droit d'annuler sa manifestation et/ou l'attribution des Trophées sans qu'aucune responsabilité ne puisse lui être attribuée dans les conséquences que cela pourrait induire.

Article 8 Engagement du candidat

En s'inscrivant au prix, le candidat est invité à :

- accepter, le cas échéant, d'être interviewé sur la réalisation liée à sa candidature,
- figurer dans une base de données ou sur tout support jugé utile par les organisateurs. La participation au prix vaut déclaration de cession de droits sur les retombées médiatiques et/ou commerciales liées à l'exploitation de l'image de la manifestation. Les documents communiqués ne seront pas restitués mais restent à la disposition du candidat pendant une durée de 1 an.
- participer à des débats régionaux et/ou nationaux propres à promouvoir leurs travaux ainsi que toute autre manifestation de promotion du Colloque.

Article 9

Les décisions du jury et du comité scientifique sont sans appel.

Article 10

La participation au prix implique l'acceptation du présent règlement.

NOTE A L'ATTENTION DE TOUS LES CANDIDATS

Le dossier de candidature se compose :

- *d'une fiche A, identique quel que soit le prix postulé par le candidat, et contenant le CV détaillé de la personne présentant le dossier en son nom propre ou au nom d'une entité.*
- *d'une Annexe B ou C, spécifique suivant le ou les prix postulés par le candidat.*

Le candidat, en son nom ou en celui de l'entité qu'il représente, devra rédiger un résumé de la réalisation, son CV, ainsi que tout autre document qui lui sera demandé dans les formulaires suivants, sous forme électronique et l'enregistrer sur CD-ROM ou clef USB. Celui-ci devra obligatoirement être joint au dossier papier ci-après qui devra être envoyé par voie postale.

Avant l'envoi du dossier par courrier, vous avez la possibilité d'adresser une note d'intention par e-mail à l'adresse suivante :

medias-sante@atout-org.com

avec, en pièce jointe, le contenu du CD-ROM ou de la clef USB. Seul le dossier papier fait acte de candidature.

A.2 - SITUATION PROFESSIONNELLE

Fonction actuelle :

Disciplines concernées par l'activité du candidat / de l'équipe :

- Médecine Pharmacie Sciences Humaines
 Sciences de la Vie Assistance Communication et audiovisuel

Autres (veuillez préciser) :

- Établissement:
- Adresse :

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des informations contenues dans ce dossier (fiche A et Annexe B ou C).

Fait à le

Signature :

B - ANNEXE SPÉCIFIQUE Trophées 3.a ou 3.b

Pour les points suivants, les feuilles doivent être séparées, dactylographiées en Times New Roman 12

ATTENTION : le candidat devra fournir une version électronique des rubriques B1, B2, B3, B4, sur une clef USB ou un CDROM.

B.1 – MOTIVATION DU CANDIDAT

Le candidat / l'équipe expliquera les raisons de sa candidature en 1 page

B.2 – RESUME DES TRAVAUX

Le candidat / l'équipe s'attachera à décrire l'ensemble de ses travaux en 1 page

B.3 – PUBLICATIONS

Le candidat / l'équipe établira une liste exhaustive de ses publications, ouvrages, brevets et travaux scientifiques classés suivant leur importance en commençant par les publications majeures (revues internationales ...)

B.4 – CONFÉRENCES-INVITÉS

Le candidat / l'équipe établira une liste exhaustive de ses participations à des conférences, colloques... classés suivant leur importance, en soulignant la qualité de ses participations (conférences internationales, publication et/ou de conférences plénières, posters, etc.)

B.5 – AUTRES COMMUNICATIONS

1- Avez-vous réalisé des communications dans des revues « grand public » ? Joindre une copie des articles.

NON OUI, lesquelles ? :

2- Avez-vous été invité à participer à des émissions concernant vos travaux ?

NON OUI : TV RADIO Autres

Lesquelles ?

3- Avez-vous réalisé ou participé à la réalisation de supports multimédias de vulgarisation ?

NON OUI, lesquels ? : Sites WEB Films CDROM Photos

Autres, précisez :

B.5 - DISTINCTIONS

1- Avez-vous déjà reçu des distinctions pour vos travaux ?

NON OUI

1) Titre de la distinction :

Remis par :

obtenu le : ___/___/___ à

2) Titre de la distinction :

Remis par :

obtenu le : ___/___/___ à

2- Les travaux ont-ils donné lieu au dépôt de brevets ?

NON OUI, lesquels ?.....

3- Avez-vous déjà reçu des soutiens pour vos travaux (hors organismes de tutelles) ?

NON OUI

1) Nature du soutien :

Remis par : le CR le CG Ville Autre :

Contacts



**Isabelle ARMAND
Christelle NEVEU**

ATOUT ORGANISATION SCIENCE

**Village d'entreprises St Henri
6, rue Anne Gacon - Bât. 24
13016 Marseille**

Tél : 04 96 15 12 50

Fax : 04 96 15 12 51

E-mail : medias-sante@atout-org.com

<http://www.medias-sante.com>